

## Lettre de consultation

Dossier suivi par : Sandrine Malhère  
Service de la Commande Publique

Châteauneuf-du-Faou,  
Le 25 mai 2023

Réf : BS/SG/SM/2023\_259  
Consultation : 2023\_CCHC\_CFM\_002  
Réfection de la voie communautaire VC 4 sur les communes  
de Plonévez-du-Faou et de Landeleau  
Lot n° 1 – Réfection de la surface de la chaussée  
Lot n° 2 – Signalisation horizontale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation allotie citée en objet, j'ai l'honneur de vous inviter à nous compléter le contrat valant cahier des charges ci-joint.

Votre offre devra nous parvenir avant le :

**Jeudi 15 juin 2023 à 12 h 00**

Le pli est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt).  
Sous la référence 2023\_CCHC\_CFM\_002

Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Votre offre, rédigée en langue française, devra comporter les éléments suivants pour chacun des lots :

- Les DC1 et DC2, DUME ou document équivalent concernant la situation juridique ainsi que la capacité économique et financière de l'entreprise.
- Liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Les éléments de preuve relatifs des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.
- La prévision de groupement ou de sous-traitance pour chacune des prestations.
- Le contrat complété du lot concerné
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau des prix unitaires (BPU) complété, du lot concerné.
- Le mémoire technique et les fiches techniques produits.
- Le mémoire justificatif reprenant les points demandés aux critères de choix de l'offre « Valeur technique » ci-dessous.
- Une note méthodologique reprenant les points demandés aux critères de choix de l'offre « performances en matière de protection de l'environnement » ci-dessous.

.../...

La présente lettre de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

### **Critères de choix de l'offre pour chacun des lots**

Le rapport prix/valeur technique de chaque candidat est pondéré de la façon suivante :

- Prix des prestations apprécié au regard du montant TTC total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) valant Bordereau des Prix Unitaires (BPU) – Pondération : 50 %
- Valeur technique de l'offre apprécié au vu d'un mémoire justificatif – Pondération : 40 %
- Performances en matière de protection de l'environnement appréciées au vu d'une méthodologie – Pondération : 10 %

### **1 - Notation par rapport au critère « PRIX DES PRESTATIONS » :**

L'évaluation financière des offres se fera sur une échelle de 10 points, selon le calcul suivant, basé sur le montant des offres apprécié au regard du montant en euros TTC total du DQE valant BPU et un montant reporté figurant à l'article 7 du contrat.

Les offres seront notées selon le calcul suivant :

$$\text{Note de l'offre A} = \frac{\text{montant de l'offre la moins disante} \times 10}{\text{montant de l'offre A}}$$

La note maximale de 10 points sera attribuée à l'offre la moins-disante, qui devra être recevable. La note obtenue sera pondérée à 50 %.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, le montant sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **2) - Notation par rapport au critère « VALEUR TECHNIQUE » :**

La notation du critère valeur technique sera jugée sur la base d'un mémoire justificatif. Ce mémoire devra présenter la réponse du candidat aux sous-critères suivants :

2.1) – Moyens humains dédiés et organisation de l'équipe : Adéquation entre les qualifications et les rôles des membres de l'équipe, les prestations demandées, au regard d'une note de « présentation de l'équipe » et des Curriculum Vitae de chacun des membres de l'équipe – **Notés sur 10 points – Coefficient 3**

2.2) – Moyens matériels : Matériels affectés au chantier et aux études – **Notés sur 10 points – Coefficient 2**

2.3) – Méthodologie du candidat : Pertinence et cohérence mises en œuvre pour mener à bien les travaux, respecter les délais et la gestion de la prévention (sécurité du chantier) – **Notée sur 10 points – Coefficient 4**

Chacun des éléments sera apprécié de la manière suivante :

Très satisfaisant : 9 ou 10	Satisfaisant : 7 ou 8
Moyennement satisfaisant : 5 ou 6	Peu satisfaisant : 3 ou 4
Insatisfaisant : 1 ou 2	Non renseigné : 0

Une note totale sur 90 sera obtenue par la somme des notes coefficientées de chaque élément.

Cette note donnera une moyenne générale sur 10 qui sera ensuite pondérée de 40 % pour donner la note du critère « valeur technique ».

### **3 – Notation du critère « VALEUR ENVIRONNEMENTALE »**

Pertinence des actions engagées par le candidat en termes d'environnement.

Une note méthodologique expliquant les actions de l'entreprise en faveur du développement durable sera effectuée en lien avec l'exécution des travaux notamment sur :

- La propreté et l'entretien du chantier (fréquence du nettoyage).
- L'élimination, le tri des déchets et traçabilité (fréquence d'évacuation du chantier, filière de recyclage...)
- Recyclage des déchets.

Chacun des éléments sera apprécié de la manière suivante :

Très satisfaisant : 9 ou 10	Satisfaisant : 7 ou 8
Moyennement satisfaisant : 5 ou 6	Peu satisfaisant : 3 ou 4
Insatisfaisant : 1 ou 2	Non renseigné : 0

Une note sur 10 sera obtenue. Cette note sera ensuite pondérée de 10 % pour donner la note du critère « valeur environnementale ».

### **Résultat final :**

Le résultat final est obtenu par la somme des 3 notes (prix, valeur technique, valeur environnementale), après application des coefficients de pondération respectivement fixé à 50 %, 40 % et 10 %.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note globale sera classé premier. **En cas d'égalité, le critère « prix » sera prépondérant.**

L'acheteur attend des candidats leurs meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix ...) avec le meilleur candidat au vu d'une première analyse des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Pouvoir Adjudicateur,  
Le Président,  
Bernard SALIOU

PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES  
Sandrine GENTRIC